



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

SEANCE DU 25 MARS 2015

*
* *

14 - GESTION FINANCIERE, BUDGETAIRE ET COMPTABLE

14.4 - Remboursement de frais engagés par l'EPIC Tisséo pour le compte du SMTC

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq mars à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, LAGLEIZE, TRAUTMANN, MME TRAVAL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CHOLLET, MME MARTI, MM. MOUDENC, RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM .BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME ROUCHON, M. SUAUD.

Au cours de l'année 2014, la Régie a dû engager des dépenses en interface avec l'exploitation afin de réaliser des travaux non programmés ou urgents, menés dans le cadre d'opérations sous maîtrise d'ouvrage SMTC.

Ces dépenses d'un montant total **2 125 176,81 € HT** concernent :

- Les travaux urgents non programmés, pour un total de **173 455,29 € HT**, décomposé comme suit :
 - La création d'un parc à vélo sécurisé à la station Ramonville - pour un montant total de 98 984,39 € HT,
 - Le remplacement des outils obsolètes d'administration et de supervision du RDSU pour un montant total de 68 339,90 € HT,
 - La pose de l'auvent situé au niveau de l'édicule de l'ascenseur de la station Capitole - pour un montant total de 2 514,54 € HT,
 - L'acquisition de 200 barrières anti-franchissement pour protéger la voie Tram au niveau du Zénith - pour un montant total de 3 616,46 € HT,
- Les prestations petits travaux d'un montant total de **104 514,61 € HT** réalisées par la Régie pour le compte du SMTC sont imputées sur l'avenant 3 du contrat de service public. Elles se décomposent comme suit :
 - Le renouvellement des prises pompier dans la ligne B - pour un montant total de 16 518,75 € HT,
 - Le remplacement des brises soleil du dépôt d'Atlanta - pour un montant total de 10 980,00 € HT,
 - La réfection des enrobés du parking VL du dépôt d'Atlanta - pour un montant total de 11 322,80 € HT,
 - La rénovation de l'espace non public de la station Mermoz - pour un montant total de 20 293,06 € HT,
 - L'installation d'un système d'aspiration sur les lignes de vérins situées au garage atelier de Borderouge - pour un montant total de 45 400,00 € HT,
- Les dépenses en interface avec l'exploitation pour un total de **434 024,73 € HT** décomposées comme suit :
 - La mobilisation de ressources intérimaires pour assurer la gestion de la sécurité sur les quais de la station Jean Jaurès, dans le cadre de l'opération « Amélioration Stations de la Ligne A » pour un montant total de 50 334,48 € HT,
 - La mobilisation de ressources intérimaires pour assurer la gestion des PMR sur les quais des stations terminus de la ligne A, dans le cadre de l'opération de renouvellement des ascenseurs - pour un montant total de 31 939,32 € HT,

- La location d'un chapiteau pour assurer les interventions nécessaires dans le cadre de l'opération Mi-Vie des rames VAL 206 et l'acquisition de pièces complémentaires - pour un montant total de 45 820,72 € HT,
 - La migration de la radio TETRA dans le cadre de la mutualisation des équipements avec les services de Toulouse Métropole (Police Municipale notamment) - pour un montant total de 128 491,50 € HT,
 - La réalisation d'études pour la sécurisation du Système d'Information de Tisséo - pour un montant total de 146 632,55 € HT dont 8 582,50 € HT d'avoir à soustraire, soit un montant total définitif de 138 050,05 € HT.
 - La réalisation d'études pour la sécurisation du PCC Métro - pour un montant total de 14 946,44 € HT,
 - L'acquisition d'équipements informatiques / télécom dans le cadre de l'aménagement du siège Tisséo (Mesplé) - pour un montant total de 16 837,22 € HT,
 - L'accompagnement à l'installation et à la mise en service de Bornes d'Information Voyageurs (Linéo 16) - pour un montant total de 7 605 € HT.
- Les prestations complémentaires réalisées par la Régie pour le compte du SMTC, pour un total de **1 396 168,27 € HT** décomposées comme suit :
 - Les opérations de maintenance niveau 4 et 5 réalisées sur l'ensemble des ascenseurs et des escaliers mécaniques du métro - pour un montant total de 680 023,13 € HT à imputer sur l'avenant 3 du contrat de service public,
 - Les interventions de remise en état des escaliers mécaniques de la ligne B (litige avec la CNIM) - pour un montant total de 423 893,73 € HT,
 - Les travaux et essais réalisés suite à l'incident du 18 juin 2013 (collision de 2 rames au niveau de la station Mirail Université) - pour un montant total de 292 251,41 € HT.
 - La prestation de service et de maintenance des équipements informatique et de télécom pour le compte du SMTC, pour un montant total de 40 306,64 € HT dont 23 292,73 € HT d'avoir à soustraire, soit un montant total définitif de **17 013,91 € HT**.

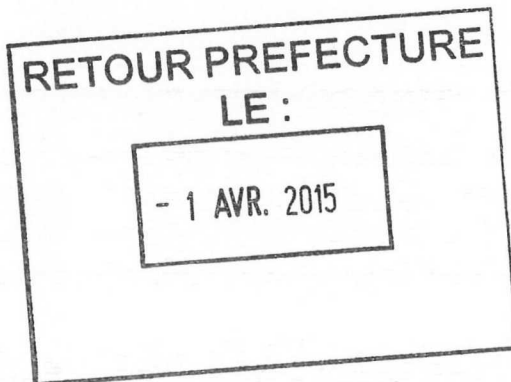
Il convient en conséquence de rembourser à l'EPIC, les dépenses qu'il a ainsi engagées pour le compte du SMTC au vue et dans la limite des pièces justificatives.

* *
*

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE le remboursement à l'EPIC des factures correspondantes.

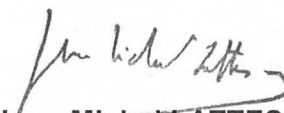
ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTES